



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Sébastien RIBEIRO

N°D24DGS217

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FACIL (CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE) POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU CINÉMA INTERCOMMUNAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la sollicitation des subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite réhabiliter totalement le cinéma intercommunal « LIBERTY » et créer une extension afin d'accueillir une 3^{ème} salle ;

Considérant que le cinéma intercommunal est un équipement structurant pour le territoire communautaire et est situé en plein cœur de ville de la commune de Monsempron-Libos ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par l'ADRC et une étude de marché cinématographique réalisée par HEXACOM ;

Considérant que le Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL) a pour objectif de soutenir les projets d'équipements de centralité ;

Considérant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre HT	220 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 47	150 000 €
Travaux et Equipements HT	1 980 000 €	EUROPE	250 000 €
		ETAT	440 000 €
		REGION NA	250 000 €
		FUMEL VALLEE DU LOT	1 110 000 €
Total dépenses	2 200 000 €	Total recettes	2 200 000 €

AR Prefecture

047-200068930-20241216-D24DGS217-AR
Reçu le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide**

1°) – De solliciter auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, le Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités lot-et-garonnaises (FACIL) pour l'année 2025, d'un montant de 150 000 € ;

2°) – De valider le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre HT	220 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 47	150 000 €
Travaux et Equipements HT	1 980 000 €	EUROPE	250 000 €
		ETAT	440 000 €
		REGION NA	250 000 €
		FUMEL VALLEE DU LOT	1 110 000 €
Total dépenses	2 200 000 €	Total recettes	2 200 000 €

3°) – De signer tous documents afférents à cette demande ;

4°) – Précise que les crédits seront prévus au Budget 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 décembre 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 décembre 2024

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 17 décembre 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com